

CAMPAGNE DE BOURSES 2017/2018*

Pour les élèves non boursiers :

Ils sont destinataires d'une note (transmise par les Professeurs Principaux) comportant une fiche d'autoévaluation permettant de déterminer si l'élève peut prétendre à une bourse. Sur cette note il y a un coupon réponse qui doit être complété et transmis au Service des Frais Scolaires (Bat N – RDC à gauche)

Cas n° 1 :

- Votre situation ne vous donne pas droit aux bourses
OU
- Vous ne souhaitez pas faire de demande

☞ Vous cochez « je ne souhaite pas déposer une demande de bourse nationale de lycée » et vous transmettez le coupon au Service des Frais Scolaires.

Cas n° 2 :

- Votre situation semble vous permettre de prétendre aux bourses
OU
- Vous dépassez de peu les plafonds du barème
OU
- Votre situation familiale a évolué depuis 2015 avec une diminution de vos ressources

☞ Vous cochez « Je souhaite déposer une demande de bourse nationale de lycée » et vous transmettez le coupon au Service des Frais Scolaires.

Il sera alors remis un Dossier de Demande de Bourse, ainsi que la liste des pièces à fournir pour la constitution du dossier. Ce dossier, avec les pièces demandées, devra être ramené le plus rapidement possible au Service des Frais Scolaires pour transmission à la DSDEN du Lot.

ATTENTION :

LES DOSSIERS DEVRONT ETRE TRANSMIS AVANT LE 20/06/2017. APRES CETTE DATE TOUS LES DOSSIERS SERONT REJETES AVEC LA MENTION HORS DELAI PAR LA DSDEN.

Les élèves déjà boursiers :

Ils n'ont rien à faire pour le moment. La bourse est reconduite automatiquement SAUF en cas de redoublement, de changement d'orientation ou de changement d'établissement. Si vous êtes concerné par une de ces situations, vous devrez prendre contact avec les Service des Frais Scolaires.

* Elèves concernés : 2^{nde} GT, 1^{ère} GT, 2^{nde} Bac Pro, 1^{ère} Bac Pro, 1^{ère} et 2^{ème} année de CAP.

Les terminales font les demandes de bourse pour l'enseignement supérieur directement auprès du CROUS.